

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie	France
Un an Fr. 10	Un an Fr. 12
Six mois 6	Six mois 7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

14, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses,..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50

PAYABLES D'AVANCE

AUX FRANÇAIS !

LE COMITÉ DES APPÉTITS INASSOUVIS - MISÉRABLES PROCÉDÉS

Tunis, le 5 Mars 1896

LA

LUTTE ÉLECTORALE

Malgré tout ce que peut dire le « Bulletin de la Société du Commerce et de l'Industrie », dans son appel melliflue aux électeurs, où nous relevons cette phrase étrange : « Notre Société vous présentera, peut-être, une liste des candidats qui lui paraîtront être le mieux en mesure de défendre les intérêts communs, mais elle le fera plutôt sous forme de renseignement et de conseil que de lutte ouverte... » notre appel a été entendu et compris.

Il s'est trouvé, heureusement, des gens qui ont compris, que rester ainsi indifférents aux intérêts suprêmes de la Colonie et se laver les mains du sort des causes justes — par insouciance parfois, et souvent par crainte de se compromettre — est un misérable et lâche égoïsme ; et ils ont convoqué en une réunion publique pour samedi 7 courant, tous les électeurs français de la Tunisie.

Dans cette réunion sera constitué le Comité chargé de choisir les candidats et d'organiser les élections.

Nous serions heureux de voir les électeurs ne pas se laisser emballer comme naguère, par les phrases plus ou moins ronflantes de quelques ambitieux pêcheurs en eau trouble.

Que ce soit après un examen attentif et discussion sérieuse que les noms des membres du Comité soient acceptés, il faut, en un mot, qu'il représente exactement l'opinion générale de la Colonie.

Il serait bon aussi qu'on discutât dans cette réunion les grandes lignes du programme que devront accepter les candidats, car il faut que la Conférence Consultative soit autre chose que ce qu'elle a été jusqu'ici.

Cette assemblée, composée d'éléments disparates, autant et plus que le manteau d'Arlequin, et n'ayant qu'une délégation plus que limitée, ne représentait rien et personne.

Aujourd'hui, avec l'adjonction des élus du 3^e corps électoral, elle représentera la Colonie française d'une façon fort éloignée, fort détournée sans doute, mais elle la représentera, après tout, si petite, si étroite, si confuse qu'en soit la mesure.

Ces élus devront des comptes au collège électoral qui les aura nommés : ils devront représenter la Colonie et ses intérêts contre l'autre partie de l'assemblée, chefs de service, fonctionnaires de toutes sortes, membres de droit à la Conférence Consultative, qui ne dépendent absolument en rien du peuple.

Qu'ils sachent bien, les candidats, que

leur tâche est noble et belle entre toutes, que leur rôle est grand ; car c'est presque une œuvre nationale, que de barrer résolument la route aux sinistres conceptions d'un Résident incapable et aux manœuvres délétères d'ambitions intéressées.

Défendre la fortune des citoyens colons français, assurer la liberté et l'indépendance de l'industrie et du commerce français, protéger surtout la main-d'œuvre française contre un ramassis de pirates et de sectaires, voilà quelle doit être leur attitude. C'est là, leur raison d'être, c'est un honneur, c'est la consécration solennelle et glorieuse d'un mandat insuffisant et discutable.

Mais pour se faire une telle situation devant la Colonie, pour se créer des droits à la reconnaissance populaire, il faut du cœur, du courage, de l'honnêteté et, par dessus tout cela, le sentiment du devoir, l'austère désintéressement.

Les candidats devront donc s'engager à réunir, après chaque session de la Conférence, leur collège électoral et à rendre compte de leur mandat.

Mais l'engagement le plus solennel qu'ils devront prendre c'est de ne se servir de leur mandat que pour les intérêts généraux de la Colonie, abnégation faite de leurs propres intérêts : renoncer à toute situation, à toute concession quelconque, administrative ou gouvernementale.

Car par ces temps de corruption générale, de pots-de-vin, il importe que les détenteurs d'un mandat quelconque demeurent au-dessus de tout soupçon.

Pour cela, il faut les soustraire à la tentation. C'est ce que nous voulons.

C'est peut-être sévère, dur même, mais c'est plus prudent.

Et maintenant, citoyens français, à vous de voir si c'est ainsi que vous voulez être représentés.

C. VÉRAX.

AUX ÉLECTEURS

Les électeurs du 3^e corps électoral sont instamment priés d'aller se faire inscrire au Contrôle civil.

Les listes électorales seront affichées et publiées le 10 mars.

Pendant un délai de quinze jours, à partir de cette date, « Tout électeur omis pourra réclamer son inscription en s'adressant au Contrôleur civil de sa résidence » (art. 10, décret du 23 février 1896.)

Il faudrait pourtant que les organes domestiques de la résidence finissent par s'entendre sur le mobile qui les guide à offrir un punch au Résident cher à leur cœur.

Un de ces organes dit que c'est pour fêter la création du 3^e collège électoral, l'autre pour

la réorganisation de la Conférence Consultative et son élargissement, un troisième donne une autre raison.

Voyons, messieurs les lécheurs de bottes, entendez-vous une bonne fois et faites-nous savoir le but de votre punch.

Ne scrupule pas plutôt un punch électoral ; une manœuvre à laquelle vous vous livrez avec la complicité de l'agent du Gouvernement de la République, qui se fait, en la circonstance, un fauteur de discordes parmi ses compatriotes ?

LE

Comité des appétits inassouvis !

Nous avons pu nous procurer la liste — pas celle des 104 chéquards du Panama — mais celle des membres du fameux Comité des appétits inassouvis qui s'apprête demain ou après demain — le temps juste nécessaire de recevoir deux ou trois acceptations de candidats qui résistent à l'excès d'honneur qui leur a été fait — à nous présenter une liste d'eunuques, pardon, une liste de candidats dont le concours bienveillant et désintéressé — aussi désintéressé que peuvent l'être des gens qui ont les dents terriblement longues pour la plupart — est d'ores et déjà acquis au Résident général Millet, cet illustre homme d'une loyauté dont rien n'approche — consulter à ce sujet MM. Lefèvre, Poulton et Aubé — d'un républicanisme qu'on ne peut mettre en doute !!! et d'une probité administrative à nulle autre pareille, s'adresser pour renseignements, aux habitants d'Aïn-Draham, Souk-el-Kmis, Sousse et Kairouan. Quelle bouillabaisse, mes amis !

Il y a de tout et pour tous les goûts dans ce comité : des honnêtes gens et d'autres qui ne le sont guère, des républicains et des étrangers, des réactionnaires et des anarchistes !

Cette classe de la population est même assez largement représentée, peut-être même pour tenir au courant M. le Résident général de chacun des faits et gestes, de chacune des paroles des membres de cette hétérogène réunion d'individus groupés, un jour, pour faire un tour à la Torquemada sur la conscience des électeurs commerciaux ou agricoles.

Et dire que ce joli monde, véritable association de dupeurs et de dupes, que dirige et commande en chef M. le Résident général a la prétention d'imposer par tous les moyens possibles ses candidats au collège électoral !

Allons donc ! il faut vraiment prendre des électeurs pour des idiots et des crétins pour les supposer, un instant, capables de déposer dans les urnes des bulletins portant les noms d'hommes décidés d'avance à accorder un concours bienveillant à un homme tel que M. Millet, aussi notoirement néfaste pour les intérêts de la Colonie, aussi peu diplomate et surtout aussi arrogant que mauvais administrateur.

Il y a environ un mois nous avons reçu, au bureau de la Petite Tunisie, la visite de M. Targe, qui était venu nous demander pourquoi nous lui avions déclaré la guerre.

Après un échange d'explications franches et loyales entre lui et M. Lacroix, M. Targe s'en fut en disant que, visé dans tel article, il ne voulait cependant pas poursuivre la Petite Tunisie ne voulant pas nous « accabler » davantage, ni faire chorus avec ceux qui nous poursuivaient de leur haine, que ce rôle-là lui répugnait.

M. Targe, à ce moment, n'était pas candidat, c'est ce qui explique sa conduite passée ; aujourd'hui qu'il pose sa candidature, on s'expliquera aisément la note publiée dans la Dépêche de mardi, qui nous « invite », telle une

assignation d'huissier, de la part de M. Targe, à nous présenter à l'audience correctionnelle du 14 mars pour injures publiques à son encontre.

Nous répondrons le 14 mars à l'invitation de M. Targe ainsi qu'à celles de MM. Péloni, Morel, Durieux et Revillon.

MISÉRABLES PROCÉDÉS

On nous signale de divers côtés, les agissements crapuleux de certains individus, faisant partie d'un comité aussi intéressé que peu intéressant qui veut, coûte que coûte, faire passer des candidats d'ores et déjà vendus au résident Millet.

Ces maquignons électoraux multiplieraient les démarches pour racoler des adhérents à la politique insolente et ruineuse d'un homme dont tous les actes ressemblent malheureusement trop pour nous à ceux d'un inconscient.

Et là où ces misérables rencontrent de la résistance, où on les prie d'aller débiter ailleurs leur chapelet, c'est par l'intimidation, c'est par la frayeur, c'est par la menace que ces bandits tâchent d'avoir des voix.

C'est le chantage le plus honteux, organisé sur une vaste échelle.

En dénonçant ces procédés inqualifiables aux honnêtes gens, qui auront à cœur, nous en avons la conviction, de déjouer les calculs intéressés d'une bande de vautours qui voudraient mettre la Tunisie en coupe réglée, nous demandons à M. le président du Conseil s'il permettra plus longtemps que le représentant de la République en Tunisie soit un agitateur semant la division dans la colonie et la résidence de France un foyer de dissensions et de discordes ?

La parole est à M. Bourgeois.

La Loge de Tunis

On connaît nos sentiments à l'égard de la Franc-maçonnerie, en général, et de la Loge de Tunis en particulier, comme on connaît aussi ceux de M. le résident général Millet.

Nous n'avons pas à le cacher, la Franc-

maçonnerie est une institution fraternelle et humanitaire que nous admirons et respectons, M. Millet, lui, ne peut la sentir ni la souffrir. Il adore la soutane, c'est un peu la cause de son antipathie pour elle; antipathie qu'il ne se gêna pas le moins du monde de dissimuler à son arrivée en Tunisie. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit et écrit à maintes reprises, mais ce que nous trouvons étrange, que Messieurs les F.: nous permettent de le leur dire, c'est de les voir, aujourd'hui, soutenir un homme qui ne voulait ni les voir, ni les connaître, ni savoir qu'il existait une Loge à Tunis.

Ont-ils donc oublié les affronts infligés, les avanies subies et la quarantaine dont ils ont été l'objet jusqu'au jour de l'arrivée du F.: Gadaud en Tunisie?

Ce sont des affronts que les F.: n'auraient pas dû oublier, la Loge de Tunis eut gagnée en sympathies les antipathies qu'elle s'est attirées pour complaire à un Jean-F... à l'âme de laquais, bien digne de figurer parmi la domesticité en livrée de M. Millet.

Déluge d'Assignations

Ce n'est plus une pluie d'assignations en correctionnelle qui tombe, aujourd'hui, sur la *Petite Tunisie* de par ordre de M. le Résident général, c'est un débordement, un véritable déluge.

On nous fait l'honneur de nous les envoyer par demi-douzaine à la fois. Quelle amabilité, mes seigneurs!

Et on nous a même assurés que des huissiers étaient commis d'office afin de faire toutes les diligences pour éviter la prescription qui, pour les délits de presse, est acquise en Tunisie cinq mois après la publication de l'article incriminé.

Tous ces procès, est-il besoin de le dire, sont intentés pour tâcher de nous flanquer la frousse par la perspective des présences de prison que le tribunal de Tunis nous octroie avec une touchante sollicitude dont nous lui savons un gré infini.

Trêve de plaisanterie, si l'on espère par ce moyen arriver au résultat que l'on n'a pu obtenir par l'offre d'une situation lucrative hors la Tunisie, on se trompe étrangement: ce ne sont pas plus les présents d'Ataxercès que ces mesquines persécutions, ces procès qui nous arrêteront dans notre marche en avant vers le but que nous voulons atteindre, vers lequel tendent nos efforts à savoir de faire empoigner M. Millet, résident général de France en Tunisie, par les deux épaules par le Ministre des Affaires étrangères et le jeter de l'autre côté du lac bleu.

Oh! nous ne sommes pas si méchants que cela: qu'on le décoré ou qu'on le nomme ambassadeur au diable, peu nous chaut pourvu qu'on débarasse la Tunisie d'un homme qui n'a cessé de commettre les plus insignes folies depuis son arrivée ici.

On nous a dit, bien souvent, que c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Erreur, trois fois erreur. On a vu des colosses terrassés par des pygmées. L'histoire nous apprend que le géant Goliath fut tué par David. M. Millet est-il le colosse qu'on veut bien dire?

On n'a pour cela qu'à faire un retour vers le passé pour se convaincre que nous avons déjà transformé du tout au tout cet homme.

Encore une poussée, encore un coup de collier à donner et nous parviendrons à le rejeter d'un pays où il n'aurait jamais dû mettre les pieds.

C'est notre vœu le plus cher, car nous considérons la présence de M. Millet, à Tunis, surtout à l'heure présente, comme une véritable calamité publique, comme un fléau pire que la famine ou la disette.

Théories absurdes

Il serait enfantin de prendre au pied de la lettre les théories prud'hommesques de ces patriotards en chambre, tendant à établir qu'on ne peut, sans porter atteinte au prestige du résident général, s'opposer à sa manière de comprendre ou de voir les choses.

C'est évidemment une théorie baroque et en opposition formelle aux principes révolutionnaires qui reposent tout entiers sur la souveraineté du peuple, mais les Bach-Bouzouks, habitués depuis longtemps à recevoir tout à la fois, un coup de soulier au bas des reins et un présent du détenteur du grand plat au beurre, n'y regardent pas de si près.

Suivant l'avis de ces profonds mo-

ralisateurs politiques, c'est presque un crime de lèse-patrie que de ne pas reconnaître, avant celle du pape, l'infaillibilité résidentielle, le hasard des événements, enverrait-il ici le plus illustre crétin qui s'agite sous la calotte des cieux.

Jusqu'à présent, le cas ne s'est pas produit, à l'honneur de notre pays. On peut dire, que depuis l'occupation de la Tunisie par la France, les résidents qui ont passé à la Maison Nationale ont tous été des hommes d'une intelligence et d'un savoir incontestables, mais chacun d'eux a eu son caractère propre et ses travers, tous n'ont pas vu la Tunisie du même côté de l'objectif, ce qui a naturellement entraîné des divergences de vues qui n'ont pas toujours été heureuses pour la Colonie.

Aussi, avec cette liberté qui est inhérente à notre système de gouvernement, il s'est toujours trouvé des hommes qui n'ont pas craint de signaler le côté faible, les défauts, les faiblesses d'un Résident; chacun, dans ce cas, a naturellement suivi l'entraînement de son tempérament et l'influence de son milieu, mais tous ont contribué pour une large part à l'émancipation de la Colonie. C'est un résultat indéniable, celle-ci s'achemine lentement, mais sûrement vers son autonomie politique, on peut affirmer que ce progrès n'est dû exclusivement qu'aux luttes incessantes du parti indépendant, qui pousse, avec une certaine vigueur, le pouvoir à sortir du domaine de la routine, dans lequel il paraît se complaire, pour le faire entrer dans la voie du progrès, qui paraît l'effrayer.

Soutenir le contraire, c'est vouloir faire une cour malsaine au ministre-résident, au risque de compromettre les intérêts primordiaux de la Colonie Française.

Quoi qu'on en dise, si les fautes d'un Résident lui sont personnellement légères, il n'en est pas de même pour les Français qui sont, pour ainsi dire, rivés au sol tunisien, comme l'a dit avant nous, un de nos compatriotes, « si les Ministres passent, en Tunisie, la Colonie reste. »

Elle reste, en effet, cette pauvre Colonie, pour supporter les erreurs commises ou les folies abusives d'un résident, elle reste écrasée sous le poids des charges qu'on lui a mis inconsidérément sur les épaules, alors que le ministre qui l'a ainsi chargée, parcourt l'Europe, n'entrevoiant cette condamnée traînant son boulet, que de loin en loin, les nuits où il est hanté par de mauvais rêves.

Il serait à désirer qu'aux élections prochaines, les électeurs se pénétrassent bien qu'en dehors des affaires exclusivement politiques qui concernent le représentant de la France, la Colonie doit être le foyer où celui-ci doit puiser l'inspiration de ses actes.

Elle aura bientôt, sous la forme du bulletin de vote l'arme avec laquelle elle peut faire prévaloir sa volonté. Si elle est menée habilement, cette arme, d'ailleurs peu dangereuse, elle élira des hommes honnêtes et indépendants pour la représenter auprès du pouvoir; ce faisant, elle franchira le dernier pas qui la sépare de ses libertés.

Mettons donc de côté et une fois pour toutes les leçons déclamatoires des prud'hommes qui trouvent tout naturel que la Colonie soit surchargée d'impôts et traçons par nos votes la voie que nous entendons être suivie.

Nos intérêts sont en jeu, défendons-les, l'avenir du pays en dépend.

L'affaire Lardet

La « Dépêche » ayant déjà renseigné le public sur la solution intervenue dans ce procès nous n'y reviendrons qu'incidemment pour compléter l'information du quotidien.

On a refusé d'entendre les témoins qui n'avaient cependant qu'à rappeler les faits qu'il est bon que le public connaisse.

Vers la fin d'octobre dernier, à plusieurs reprises les agents de la sûreté sous les ordres du sieur Lardet étaient allés à la Manouba pour rechercher le sieur Pascal; le triste individu poursuivi pour l'affaire des bons de poudre.

Le 28 octobre sept ou huit de ces agents se présentèrent à la propriété de l'honorable M. Souciet et demandèrent, avec la

grâce qui caractérise les sbires, à perquisitionner dans la maison.

Sur la demande que M. Souciet leur fit du mandat du parquet, ils répondirent insolentement qu'ils n'avaient aucun mandat à exhiber, qu'ils exécutaient les ordres de leur chef commissaire de la sûreté et ils pénétrèrent de force en housculant et menaçant l'honorable colon.

Malgré les protestations, les cris de frayeur de Madame Souciet, ces bêtes brutes mirent tout sans dessus dessous.

M. Souciet envoya immédiatement par dépêche une protestation à M. le Président du Conseil, ministre de l'intérieur, et une lettre explicative à un de ses amis député.

M. le ministre de l'intérieur télégraphia à la résidence pour demander une enquête.

Le sieur Lardet alla alors supplier, presque à genoux, M. Souciet de retirer sa plainte, lui disant qu'il avait reçu une lettre anonyme — qu'il n'a jamais pu montrer — le dénonçant comme cachant chez lui le susdit Pascal.

M. Souciet n'a rien retiré du tout: il n'y a que le parquet et la résidence qui ont retiré l'enquête.

Et voilà un honorable colon qui a vu son domicile violé par une perquisition aussi brutale qu'illégal et n'a pu obtenir satisfaction!

Le sieur Lardet a été mis à la disposition du gouvernement français, c'est bien, mais cela ne suffit pas pour M. Souciet.

Lorsqu'on assigna pour la première fois M. Lacroix le parquet savait parfaitement que notre rédacteur en chef était obligé d'être en ce moment-là à Alger pour un procès en appel.

Le ministère public refusa net tout renvoi et le tribunal prononça un jugement par défaut.

Cependant M. Vial est ordinairement plus aimable, surtout le soir, dans ses déambulations nocturnes de la porte de France aux Souks.

AUX FRANÇAIS!

Au mépris des assurances formelles données par le Ministre des Affaires étrangères à la délégation que vous avez envoyée à Paris;

Au mépris, disons-nous, des engagements pris par M. Berthelot de faire rapporter à une date indéterminée l'impôt du timbre en Tunisie, M. le Résident Général vient de faire paraître au « Journal Officiel Tunisien » le décret instituant l'impôt du timbre à partir du 1^{er} mars!

A ce personnage qui fait ainsi fi de vos desiderata et de vos légitimes réclamations, on a le front de vous convier, Français! à lui offrir un punch de gratitude et de reconnaissance éternelle!

Il vous appartient de faire entendre encore une fois vos protestations d'autant plus indignées que cet impôt est décrété le lendemain du jour où M. Millet faisait paraître à l'« Officiel » l'arrêté de réorganisation de la Conférence sans l'avis des membres de laquelle AUCUN IMPOT NOUVEAU ne pourrait être établi.

Français!

Vous manifesterez hautement votre réprobation pour cette politique inqualifiable en vous abstenant, mercredi, de vous rendre au punch auquel vous convie le Comité souteneur du Résident.

Vous aurez bien mérité de la France et de la Tunisie.

**Vive la France!
Vive la République!**

Les Trucs Résidentiels

La Résidence et les Résidentiels procèdent par la menace, par l'intimidation, par les procès, par les condamnations.

Pour eux, cette méthode est plus pratique et plus aisée que la persuasion pour laquelle il faut avoir raison, tandis que pour l'intimidation et la menace il suffit d'être le plus fort.

Il est inutile d'essayer de convaincre les gens qu'on peut terroriser.

Ce sont les différents systèmes employés jusqu'ici à l'encontre de la « Petite Tunisie ».

Tout le monde connaît cette série interminable de procès en justice de paix, correctionnelle, etc., intentés, par ordre, à M. Lacroix, notre rédacteur en chef.

Mais dans l'empressement à obéir au Résident, ses acolytes, arrivés jusqu'au grotesque, et les dernières assignations reçues nous rappellent une anecdote qu'on nous permettra de raconter.

Dernièrement, un touriste s'asseyait à déjeuner à une table d'un restaurant à la mode; à la table à côté se trouvait déjà un autre déjeuner.

Arrivé au poisson le touriste ne le trouvant pas à son goût, appelle le garçon et d'un air de dégoût lui dit: « Garçon, enlève le maquereau! »

Aussitôt le voisin se lève, l'air menaçant et les poings en avant s'écrie: « Ne me touchez pas, vous savez! »

Il avait pris ça pour lui.

Eh! bien, à Tunis, dans le monde qu'on appelle vulgairement les hautes sphères, c'est la même chose, avec cette seule différence, qu'au lieu d'un, cinq ou six se sont reconnus.

Ecoutez plutôt:

A la date du 4 octobre 1895, la « Petite Tunisie » publiait sous la signature de M. Em. Lacroix, un article intitulé: *Un honnête homme!*

On parlait dans cet article, sans nommer personne, d'un monsieur qui, membre d'une de nos Chambres, se servait de son mandat pour se faire octroyer des concessions.

On ne parlait que d'un homme et non de plusieurs, et voilà que — tardivement, il est vrai — ils sont six ou huit à se reconnaître dans ce charmant tableau.

Heureusement qu'il n'y a eu que les plus pressés qui sont arrivés à temps, car la prescription a été acquise le 4 mars, et c'est le 3 que l'huissier nous a remis les assignations.

C'est peut-être par douzaines que les procès auraient été intentés pour le même article, si on avait eu un peu plus de temps devant soi.

Ils parviendront à nous persuader que si par malheur un membre honnête quelconque — il y a des honnêtes gens partout — poussait au milieu de la réunion du Comité résidentiel, le cri: « Au voleur! », la salle se viderait instantanément; les uns craignant pour leurs poches, les autres ayant peur d'être arrêtés.

Nous sommes obligés de répéter ce que nous n'avons cessé de dire, c'est que tous ces trucs-là ne feront rien sur nous, et que malgré les condamnations pécuniaires et à la prison, nous appellerons toujours « un chat un chat et Rollet un fripon. »

Il n'y a que les morveux qui se mouchent.

Un journal d'Alger l'*Algérie* félicite le gouvernement de la Métropole d'avoir repoussé la demande que nous lui avions faite d'augmenter la quantité des vins qu'on admet en franchise en France.

Et notre confrère explique à ses lecteurs pourquoi il se félicite du rejet de notre demande: c'est parce que l'Italie ne pourra ainsi passer ses vins en France comme vins tunisiens!!!

Nous avons assez protesté, depuis cinq ans, contre l'accusation de fraude qui nous est, chaque année, jetée à la tête par les algériens pour protester à nouveau.

La fraude n'est pas possible, que notre confrère le sache bien. Nous serions les premiers à crier si elle avait lieu.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

ROYL CHMPGNE nec plus ultra

GRAND CAFÉ DE TUNIS

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Un de nos lecteurs nous fait observer que M. le Résident général ne monte plus à cheval, ne baptise plus d'églises, ne fréquente plus les offices divins, ne fait plus exorciser la résidence et ne tombe pas frappé d'apoplexie à la fréquentation des F.:

— Encore un coup de collier, nous écrit-il, et vous le jetterez de l'autre côté de la Méditerranée.

Nous l'espérons bien.

Au tribunal, on nomme des avocats d'office pour la défense des inculpés de cri-

mes: au comité des Beni-oui-oui, on inscrit d'office sur les listes, les personnes qu'on sait être dans l'impossibilité absolue de protester contre l'abus fait de leur nom par suite de l'emploi occupé ou de toute autre considération.

Il y a dans cette façon d'inscrire les gens d'office une manière de procéder qui frise par trop l'indélicatesse et qui méritait d'être dénoncée et connue du public.

GRAND CAFÉ GLACIER
ETABLISSEMENT FRANÇAIS

La Compagnie Générale Transatlantique a l'honneur d'informer MM. les passagers de l'Etat, civils et militaires, fonctionnaires du gouvernement tunisien et leurs familles, voyageant à leurs frais, qu'il leur sera accordé, après justification de leur titre, une réduction de 50 % sur le tarif civil, soit :

De Tunis à Marseille : 1^{re} classe, 50 fr. ; 2^e, 35 fr. ; 3^e, 15 fr. ; 4^e, 9 fr.

De Tunis à Sousse : 1^{re} classe, 12 fr. 50 ; 2^e, 9 fr. ; 3^e, 5 fr. ; 4^e, 3 fr. 50.

De Tunis à Malte : 1^{re} classe, 27 fr. 50 ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 12 fr. 50 ; 4^e, 7 fr. 50.

Les droits de port en plus, sauf pour les militaires.

La loge de Tunis a envoyé à Marseille une délégation de deux membres saluer le président de la République à son passage dans la cité phocéenne.

On sait que M. Faure, comme M. Bourgeois, du reste, appartient à la franc-maçonnerie.

M. le Résident général que rien de ce qui concerne les arts et les antiquités ne manque d'intéresser — style officiel — avait décidé, la semaine dernière, d'aller faire une nouvelle ballade du côté de Téboursouk, Ksar-Médénine et Tébessa et de rentrer à Tunis par la voie ferrée de Tébessa-Souk-Ahras-Ghardimaou, mais il en a décidé autrement lorsque le comité de l'assiette au beurre lui a fait comprendre que sa présence à Tunis était absolument nécessaire en ce temps-ci s'il voulait que la liste des candidats officiels puisse lutter avantageusement contre celle de la colonie.

Le Résident jouant son va-tout avec ces élections, la partie projetée a été remise à une date ultérieure.

On nous écrit à propos des procès Lardet et Pavy :

Tunis, le 4 mars 1896.

MON CHER MONSIEUR LACROIX,

Samedi 29 février à deux heures et demie, je me suis rendu au Palais de Justice pour assister aux débats en correctionnelle des affaires Lardet et Pavy contre la Petite Tunisie.

Vers les cinq heures et quart, après toute la correctionnelle de ce jour, la première de vos affaires est enfin appelée.

Jugez de ma surprise lorsque j'ai vu présider ce procès par M. Fabry, lui-même, président du Tribunal après les articles de la Petite Tunisie du 28 février, intitulés l'un « Magistrats et Magistrat » et l'autre « M. Fabry et la Libre Parole ».

A votre place, j'aurais fait défaut aussi bien sur le fond que sur le reste.

Je vous l'avoue franchement, je n'aurais pas cru M. Fabry capable de présider une audience où vous êtes partie en cause.

L'émotion a été grande lorsqu'on a débotté sur toute la ligne le dire de l'honorable M. Grébauval, votre avocat, que vous avez été obligé de faire défaut et que l'on a procédé à la confirmation des jugements par défaut.

Oui, cher ami, je ne vous le cache pas, ce que je vois à Tunis je ne l'ai vu dans aucun pays de France ni d'Algérie.

Je me dis votre ami dévoué.

N...

Nous apprenons avec plaisir que M. Lepagny, propriétaire du « Café-restaurant de la gare », à Maxula-Radès a décidé de gérer lui-même son établissement à partir de demain samedi.

On trouvera au café-restaurant de la gare des liqueurs de 1^{re} marque et une excellente cuisine.

On demande une brodeuse au Magasin de la Pensée, Avenue de France.

On annonce pour le 20 courant, une fête musicale religieuse à la cathédrale de Tunis.

Inutile de dire que M. Millet se fera un devoir d'y assister.

La Tunisie si souvent visitée par les touristes manquait de guide-inflexible.

Cette lacune vient d'être comblée par notre sympathique confrère, M. Candas, qui va faire paraître très prochainement LA REGENCE, guide de la Tunisie.

C'est un volume spécialement destiné aux touristes et qui aura, croyons-nous, sa place dans toutes les bibliothèques.

Nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations à M. Candas, pour son heureuse tentative.

On nous annonce que le commissaire central organise un service particulier de la presse.

Pour cela il a fait venir de Toulon un moko, soi-disant journaliste, qui doit « traquer » (sic) tous ceux de Tunis.

Diable ! traquer les journalistes, mais le moko en question, Taravola ? Tabularasa ? Taralaboumdie ? — quel drôle de nom, — devrait un peu se rappeler le proverbe : Ce qui vient du fibre s'en va par le tambour...

THÉÂTRE MUNICIPAL

Depuis quelque temps beaucoup de nouveautés : Gigolette, Ferdinand le Noceur, les demi-Vierges. Comme toujours Mme Darbelly, a été l'artiste de la situation. Toujours corrects aussi MM. Bouille, Dolnay et Hems.

Dans Ferdinand le Noceur, nous avons eu le plaisir d'applaudir une jeune artiste parisienne, Mlle Jane Hady, qui promet beaucoup pour l'avenir. Elle nous a quitté mercredi, espérons que nous aurons le plaisir de l'entendre de nouveau, car elle doit nous revenir.

Nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations à Mlle Berthall qui s'est montrée aussi bonne artiste, qu'elle est jolie et belle. Il faut que Ferdinand soit bien gynophile pour ne pas succomber plus tôt.

Superbe aussi Mlle Bertini en Amandine et on comprend très bien que M. Fourrageot fasse des bêtises pour elle.

Les Demi-Vierges ont été une désillusion pour le public, beaucoup trop de longueurs dans le dialogue.

Mlle Diane Kenn s'est montrée supérieure dans son rôle d'ingénue sans ingénuité.

On nous annonce pour prochainement, Le Paradis.

Folies-Bergère

Triomphe du Trio Phocéan et de Mlle Yves Latour la seule et vraie diseuse gri-coise.

Toujours et encore des débuts : Mlle Franco, chanteuse diction des principaux concerts de Paris.

Mlle Delaine, chanteuse légère du Casino de Toulouse.

Mlle Lucette Delévêque, excentrique. Succès, succès des Marcos's. Samedi, 7 mars (après le concert)

Grand Bal, paré, masqué

Café-Restaurant de la Gare
à MAXULA-RHADÈS

Tenu par Henry LEPAGNEY, propriétaire

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF
dans lequel on trouvera

le plus grand confortable

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

C. BOURY, armurier
TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

« L'Afrique Française »

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurance à primes fixes contre l'incendie et les accidents

Capital : 1.000.000

SIÈGE SOCIAL : Boulevard de la République, 43 ALGER

Incendie, propriété immobilière. — Récoltes sur pied en gerbes et en meules. — Accidents. Collectives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers. — Individuelles, chevaux et voitures. — Bris de glaces.

S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perruca, agent général à Sousse.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons
DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

René Delarue
14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS
Eaux-de-Vie de Vin et de Marc

VINS DE FRANCE
fins, demi-fins, ordinaires
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

CHAMPAGNE RIVART

Goûter le
CHOCOLAT DOURA
c'est l'adopter
2 FRANCS LE KILO
Dépôt : rue des Glacières, 10-23-29, Tunis

Denrées Coloniales
Epicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages
CONSERVES, SALAISONS
Liqueurs des 1^{res} marques
ATHANASIOU & C^{ie}
12, Rue d'Italie — TUNIS

LIBRAIRIE PARISIENNE
Avenue de France (sous les arcades)
ABONNEMENT A LA LECTURE
10 Cent. par jour
DERNIÈRE NOUVEAUTÉ
« VERS L'ORIENT »
Notes de voyage
Par ROBERT de FLERS

Grand Café du Commerce
AVENUE DE FRANCE
Changement de Propriétaire
PÈRE D'URAND, SUCCESSION

Spécialité de Bières Françaises
de MAXEVILLE (Meurthe-et-Moselle)
BIÈRE BRUNE
TOUTES LIQUEURS DE MARQUES

Seule Maison Française de
CONFISERIE-PÂTISSERIE
A. BOURRELY
TUNIS — 24, Avenue de France, 24 — TUNIS
SPÉCIALITÉ DE DATTES FARCIES
Grand choix d'Articles
POUR MARIAGES, BAPTÊMES, etc., etc.
Colis Postaux

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE
TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS
Bianchi et C^{ie}

Spécialité de Fabrication de Briquettes
en agglomérés avec mâchefer
Constructions de Maisons dites économiques

SUR DEVIS ET A FORFAIT
Sur terrains situés avenue de Paris, appartenant à l'entreprise générale BIANCHI ET C^{ie} ou sur des terrains appartenant à des particuliers.

Facilités de Paiements
S'adresser au siège de la Société, route de la Goulette, près la porte de Bab-el Khadra.
(Bois-Colombes)

FORGES DE LA PROVIDENCE
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis. Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI
TUNIS. — 14, Rue des Glacières — TUNIS

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES
INDUSTRIEL et d'AMATEURS de tous systèmes à découper
SCIERIES alternatives circulaires et à ruban, Mortaiseuses, Machines à Percer. — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.
BOITES D'OUTILS pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNIERS, etc. AMATEURS. — BOITES D'OUTILS pour SCIEURS, BOIS, DESSINS et INSTRUMENTS pour la Sculpture, etc.
BREVETÉ TAR. F. ALBUM 300 p. — 300 gravures | franco 0.25 c. | A. TIERSOT 16, Rue des Gravilliers, PARIS
HORIS CONCOURS MEMBRE DU JURY DES EXPOSITIONS DE PARIS 1889-1891-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-2282-2283-2284-2285-2286-2287-2288-2289-2290-2291-2292-2293-2294-2295-2296-2297-2298-2299-2300-2301-2302-2303-2304-2305-2306-2307-2308-2309-2310-2311-2312-2313-2314-2315-2316-2317-2318-2319-2320-2321-2322-2323-2324-2325-2326-2327-2328-2329-2330-2331-2332-2333-2334-2335-2336-2337-2338-2339-2340-2341-2342-2343-2344-2345-2346-2347-2348-2349-2350-2351-2352-2353-2354-2355-2356-2357-2358-2359-2360-2361-2362-2363-2364-2365-2366-2367-2368-2369-2370-2371-2372-2373-2374-2375-2376-2377-2378-2379-2380-2381-2382-2383-2384-2385-2386-2387-2388-2389-2390-2391-2392-2393-2394-2395-2396-2397-2398-2399-2400-2401-2402-2403-2404-2405-2406-2407-2408-2409-2410-2411-2412-2413-2414-2415-2416-2417-2418-2419-2420-2421-2422-2423-2424-2425-2426-2427-2428-2429-2430-2431-2432-2433-2434-2435-2436-2437-2438-2439-2440-2441-2442-2443-2444-2445-2446-2447-2448-2449-2450-2451-2452-2453-2454-2455-2456-2457-2458-2459-2460-2461-2462-2463-2464-2465-2466-2467-2468-2469-2470-2471-2472-2473-2474-2475-2476-2477-2478-2479-2480-2481-2482-2483-2484-2485-2486-2487-2488-2489-2490-2491-2492-2493-2494-2495-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2502-2503-2504-2505-2506-2507-2508-2509-2510-2511-2512-2513-2514-2515-2516-2517-2518-2519-2520-2521-2522-2523-2524-2525-2526-2527-2528-2529-2530-2531-2532-2533-2534-2535-2536-2537-2538-2539-2540-2541-2542-2543-2544-2545-2546-2547-2548-2549-2550-2551-2552-2553-2554-2555-2556-2557-2558-2559-2560-2561-2562-2563-2564-2565-2566-2567-2568-2569-2570-2571-2572-2573-2574-2575-2576-2577-2578-2579-2580-2581-2582-2583-2584-2585-2586-2587-2588-2589-2590-2591-2592-2593-2594-2595-2596-2597-2598-2599-2600-2601-2602-2603-2604-2605-2606-2607-2608-2609-2610-2611-2612-2613-2614-2615-2616-2617-2618-2619-2620-2621-2622-2623-2624-2625-2626-2627-2628-2629-2630-2631-2632-2633-2634-2635-2636-2637-2638-2639-2640-2641-2642-2643-2644-2645-2646-2647-2648-2649-2650-2651-2652-2653-2654-2655-2656-2657-2658-2659-2660-2661-2662-2663-2664-2665-2666-2667-2668-2669-2670-2671-2672-2673-2674-2675-2676-2677-2678-2679-2680-2681-2682-2683-2684-2685-2686-2687-2688-2689-2690-2691-2692-2693-2694-2695-2696-2697-2698-2699-2700-2701-2702-2703-2704-2705-2706-2707-2708-2709-2710-2711-2712-2713-2714-2715-2716-2717-2718-2719-2720-2721-2722-2723-2724-2725-2726-2727-2728-2729-2730-2731-2732-2733-2734-2735-2736-2737-2738-2739-2740-2741-2742-2743-2744-2745-2746-2747-2748-2749-2750-2751-2752-2753-2754-2755-2756-2757-2758-2759-2760-2761-2762-2763-2764-2765-2766-2767-2768-2769-2770-2771-2772-2773-2774-2775-2776-2777-2778-2779-2780-2781-2782-2783-2784-2785-2786-2787-2788-2789-2790-2791-2792-2793-2794-2795-2796-2797-2798-2799-2800-2801-2802-2803-2804-2805-2806-2807-2808-2809-2810-2811-2812-2813-2814-2815-2816-2817-2818-2819-2820-2821-2822-2823-2824-2825-2826-2827-2828-2829-2830-2831-2832-2833-2834-2835-2836-2837-2838-2839-2840-2841-2842-2843-2844-2845-2846-2847-2848-2849-2850-2851-2852-2853-2854-2855-2856-2857-2858-2859-2860-2861-2862-2863-2864-2865-2866-2867-2868-2869-2870-2871-2872-2873-2874-2875-2876-2877-2878-2879-2880-2881-2882-2883-2884-2885-2886-2887-2888-2889-2890-2891-2892-2893-2894-2895-2896-2897-2898-2899-2900-2901-2902-2903-2904-2905-2906-2907-2908-2909-2910-2911-2912-2913-2914-2915-2916-2917-2918-2919-2920-2921-2922-2923-2924-2925-2926-2927-2928-2929-2930-2931-2932-2933-2934-2935-2936-2937-2938-2939-2940-2941-2942-2943-2944-2945-2946-2947-2948-2949-2950-2951-2952-2953-2954-2955-2956-2957-2958-2959-2960-2961-2962-2963-2964-2965-2966-2967-2968-2969-2970-2971-2972-2973-2974-2975-2976-2977-2978-2979-2980-2981-2982-2983-2984-2985-2986-2987-2988-2989-2990-2991-2992-2993-2994-2995-2996-2997-2998-2999-3000-3001-3002-3003-3004-3005-3006-3007-3008-3009-3010-3011-3012-3013-3014-3015-3016-3017-3018-3019-3020-3021-3022-3023-3024-3025-3026-3027-3028-3029-3030-3031-3032-3033-3034-3035-3036-3037-3038-3039-3040-3041-3042-3043-3044-3045-3046-3047-3048-3049-3050-3051-3052-3053-3054-3055-3056-3057-3058-3059-3060-3061-3062-3063-3064-3065-3066-3067-3068-3069-3070-3071-3072-3073-3074-3075-3076-3077-3078-3079-3080-3081-3082-3083-3084-3085-3086-3087-3088-3089-3090-3091-3092-3093-3094-3095-3096-3097-3098-3099-3100-3101-3102-3103-3104-3105-3106-3107-3108-3109-3110-3111-3112-3113-3114-3115-3116-3117-3118-3119-3120-3121-3122-3123-3124-3125-3126-3127-3128-3129-3130-3131-3132-3133-3134-3135-3136-3137-

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments

Dépôt : rue du Portugal

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme
d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION EN COLIS POSTAUX DE 5 KILOS
en Tunisie, Algérie, Corse, France
et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagon
DE 5, 10, 15, 20 et 25 KIL.

S'adresser pour toutes les Com-
mandes à M. PAUL NADAL, repré-
sentant pour la Tunisie, 40, Rue d'Italie.
— TUNIS.

Envoifranco d'échantillons sur demande

Restaurant de Bourgogne
9, Rue Al-Djazira

Cuisine Bourgeoise
REPAS A LA CARTE
Pensions à des prix très modérés
Chambres Meublées

Matériaux de Construction
A. DE PARADE
20 rue d'Espagne, TUNIS

Fabricant de Chaux, Briques et Plâtre

Demandez le dernier Prix-Courant. —
Grande baisse de prix sur tous les
articles.

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise

Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 — TUNIS

Brioche. — Croissants. — Petits
Pains pour thé et café. — Boudons.
— Gâteaux. — Tartes. — Desserts,
etc.

Pains de luxe et de ménage. — Spé-
cialité de Pains anglais. — Biscuits.
— Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs
de premier choix. — Petits fours. —
Fournitures pour soirées, Baptêmes,
Mariages et Bals.

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis

Avenue de France
Escompte, recouvrements, avan-
ces sur titres et marchandises, chè-
ques et lettres de crédit sur tous
pays, encaissements de coupons,
ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 2 0/0 — Sous ce compte, bons
trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à
un an et quatre ans, 3 1/2 0/0;
bons à cinq ans, 4 0/0.

Banque de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouve-
rements. — Avances sur prêts, sur la
marchandise et sur hypothèques
immobilières ou maritimes. — Dé-
pôts à vue et à échéances fixes —
Garde de titres. — Paiement et es-
compte de coupons. Reports. —

Cotations de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
péens. — Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.

SUBSCRIPTIONS — EMISSIONS

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

GROS **DOURA Frères** DÉTAIL
Entrepôts : rue des Glacières, 47 et 49
Succursales : Rue de Zargoun, 4
Denrées coloniales; Légumes secs; Conserves alimentaires; Savons de
France et de Soussse; Semoules et Farines; Pétrole et Huile de Soussse;
Liqueurs ordinaires et des premières marques.

AVANT DE FAIRE SES ACHATS
VISITER LES GRANDS MAGASINS
"AU BON MARCHÉ"
12, 14, 14 bis rue Carthagène
V. CATANIA, PROPRIÉTAIRE

Assortiments considérables de Soieries, Lainages, Nouveautés
de la saison, Bonneterie, Lingerie, Chaussures, Modes et Con-
fections, rapèri es pou r hommes, Vêtements sur mesure.
Prix défiant toute concurrence

AUX CISEAUX D'OR

Fabrique générale d'Instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine
Fabrique de Contellerie en tous genres. — Fabrique de Bandage
ET D'APPAREILS ORTHOPÉDIQUES SUR MESURE

Maison de Confiance
L. THIERS, coutelier, bandagiste, orthopédiste
TUNIS, 26, Rue Al-Djazira, 26. — TUNIS

Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche ex-
tra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux.
Sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantis, tondeuses humaines
des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons.
Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron etc.
Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs,
bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attelles, jambes de bois,
membres artificiels, béquilles, articles de voyage pour malades.
Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-
cutanées, ceintures-ventrières, articles d'allaitement et d'hygiène. — Ré-
parations et aiguisage en tous genres.

Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS

Marbres bruts et ouvrés

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires

Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie

N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de
travaux.

CRÈMERIE FRANÇAISE

Epicerie fine. — Produits de choix et de premières provenances
REBOURGEO

TUNIS — 5, Rue d'Italie, 5 — TUNIS

MAISON SPÉCIALE pour les **CONSERVES ALIMENTAIRES**

Beurres extra-fins et les **Légumes secs**

Fromages d'origine **THÉS — CONFITURES — LIQUEURS**

PRIX MODÉRÉS Expéditions à l'intérieur

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES, OU
TOMBENT-ILS ?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend
aux Cheveux gris la couleur et la beauté
naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute
des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur
des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. —
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfu-
meurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.
Se trouve au MAGASIN GÉNÉRAL, avenue de France.

LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie

SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier

SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT



INCENDIES. — sinistres
d'immeubles, fermes mobiliers, marchand-
ses. — Assurances contre la foudre et des
appareils à vapeur. — Contre les recours
des locataires. — Contre les risques localités
et les risques du voisinage.

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement
es propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable
l chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles
et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Cré-
dit Foncier de France.

S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent
général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

"LE PHÉNIX"

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE

SIÈGE SOCIAL : 33, rue Lafayette — PARIS

Agent général pour la Tunisie :

M. Ch. BAUDOT, 15, rue d'Italie. — TUNIS

PRINCIPALES SOUS-AGENCES :

MM. NESTLER aîné, à Soussse; PAGLIARELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès;
WAROQUIER, à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SANGIS,
à La Goulette, Kram et environs; GREIL, à Medjez-el-Bab; LORRIOT,
à Souk-el-Arba; GUYÉNOT, à Ghardimaou et Lévy, à Kairouan.

Demandez Partout

LE KINA BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne
Montebello.

A. GAUVAIN

Dépositaire de la Maison "Saint Frères"

TUNIS. — RUE D'ESPAGNE, 22

Toiles à voiles et galvanisés — Tentes et Tapis — Rideaux —
Toiles et Sacs — Moquettes — Chemises — Gilets de chasse — Es-
padrilles — Sangles, Septain — Cordages et Ficelles.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions

SUCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :

A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%.

TRANSIT INTERNATIONAL

P. Dana & Foubert

TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS

Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille

GONDRAND FRÈRES, agents

Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux
arrivées et départs des paquebots.

Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en perma-
nence à la salle des douanes.

Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur mar-
chandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménage-
ments.

TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES

(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de
chemins de fer.)

Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 100.000.000 de francs

AGENCE DE TUNIS

Th. PROUST*, directeur

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur
titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit,
ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses
sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.

Dépôts à vue et à échéances fixes

A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%

A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans et au-delà..... 4%

A 2 ans..... 3%

Location de coffres-forts

Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la dispo-
sition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants
la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.300 FRANCS

Service postal Français

AGENCE DE TUNIS

Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transports des passagers, des marchandises et des dépêches

DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS

— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE

— tous les dimanches à 4 h. du soir de TUNIS pour SOUSE, MO-
NASTIR, MEHDIA, SFAK, GABES et DJERBA

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis,
rue d'Allemagne

L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ,

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille

Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir

Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m.

Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.

Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin.

Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir.

Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin.

Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30 soir.

Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures.

Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin.

Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi à 3 h. 30 soir.

Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30.

Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir.

Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. matin.

Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30.

Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.

Prix des Places :

1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 18 fr. nourriture comprise

AVIS IMPORTANT

MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de
passage à Tunis.

L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure
avant celle fixée pour le départ.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Gé-
nérale Transatlantique, 2, rue Es-Sadikia.